

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 juin 2025
(En attente d'approbation lors du prochain conseil)

Le 26 juin deux mille vingt-cinq à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARTIN, Maire.

Présents :

Catherine GAGNANT, Fabrice BAILLY, Geneviève RABILLARD, Jacqueline TISSIER, Thierry DESAIX, Sylvine JOINNIN, Monique JOUANNET, Philippe NEUVILLE, Jean-Michel BRISSAUD, Nadège EMERY, François HERAULT, Pascal MAÎTRE, Françoise CHABENAT, Catherine EUGÉNIE, Gérard BENOITON.

Absents excusés :

Gérard CHAREYRE Ayant donné procuration à Jean-Paul MARTIN
Maximilien BRUNAUD Ayant donné procuration à Catherine GAGNANT

Absent : Solen BAUDAT

Secrétaire de séance : Jacqueline TISSIER

Ouverture de la séance : à 19 heures

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe que Mme NIGUES, Architecte et Monsieur Yvan FAYET, Economiste au Cabinet NIGUES, Architecte du Patrimoine et Maître d'œuvre des travaux vont présenter les différentes étapes et le planning général de la restauration du clocher.

Madame NIGUES retrace l'historique de l'église de St Marcel qui a été construite au 11^{ème} siècle et les différentes modifications ou remaniements qui ont eu lieu au cours du temps, elle précise que la couverture que l'architecte Darcy a faite en 1873 a été refaite en 1959 en bardeaux de châtaignier, en revanche la charpente date de 1455.

Lors du passage du drone, autour du clocher, il est apparu que la couverture en bardeaux est très dégradée, notamment en partie basse, En fait ce qui dégrade le site c'est la configuration de coyaux, la pente de la couverture est très raide et s'amenuise en partie basse, pour que l'eau qui coule s'évacue le plus loin possible, c'est le principe de la coyature, l'eau a tendance à stagner, imprègne le bois et le fait pourrir... La DRAC souhaite la conservation de l'intervention de l'architecte DARCY, et en diminuant le plus possible la coyature, la couverture en battante pourra moins, puisque le coyau a pour but de modifier la pente de toiture pour permettre le rejet de l'eau à l'extérieur du bâtiment. Aussi, l'idée est de remettre du bardeau de châtaignier français fendu et non scié pour ne pas couper les fibres du bois, quand les fibres du bois ne sont pas coupées elles sont beaucoup plus résistantes, et l'eau ne pénètre pas ou met plus de temps à pénétrer dans le bois. La durée de vie du bardeau est de 65 ans.

Les charpentes sont du 15^{ème} siècle, l'idée est d'intervenir de manière archéologique et chirurgicale, La DRAC a donné l'objectif de restaurer, en conservant tous les dispositifs de renforcement que DARCY avait fait en 1873. L'architecte DARCY a renforcé les enrayures, ensemble des pièces de charpente en bois « horizontales » en forme de toile d'araignée.

Le beffroi, qui soutient 4 cloches, va être restauré, il a été refait à la suite des désordres perpétrés par la foudre en 1866 qui a dégradé le clocher et également des bois. Les ouvertures de la salle des cloches ont des baies très larges mais n'ont pas d'abat-sons, leur rôle est de rabattre le son des cloches vers les fidèles, l'extérieur et de faire barrière à la pluie, un dispositif de claire-voie assez fin remplacera les abat-sons qui viendront s'insérer à l'intérieur des polynômes, quadrinômes ... Les bois ne sont insérés que dans les joints des pierres.

Tous les éléments de bois de la charpente ont été recensés, répertoriés, analysés, sondés pour voir à quel degré le bois a été altéré.

Intervention également sur les baies du hourd, par des claires-voies,

Intervention sur les autres baies du clocher, au 1^{er} étage, dotées également d'ouverture où rien n'empêche l'eau de pénétrer (dégradation liée à l'infiltration de l'eau, pierres altérées, brisées par le gel) vont être dotées de vitraux tout simples en verre blanc transparent pour éviter à la pluie de rentrer.

Restauration des vitraux de l'église.

Afin de mener à bien ces travaux, il est nécessaire de déployer un échafaudage intérieur dans la partie de la salle des cloches, et un échafaudage extérieur, très important pour accéder à la partie haute du clocher, à sa couverture, l'idée est de le rentabiliser au maximum, en intervenant, sur la maçonnerie, les contreforts, remplacer les pierres cassées, les appuis des baies dégradées...pour qu'aucune aspérité n'apparaît dans laquelle l'eau de pluie pourrait s'infiltrer et continuer à dégrader. L'échafaudage extérieur au sol, va déborder, il sera posé, par une entreprise spécialisée, ultra solide muni de filets et la nécessité de résister au vent. L'échafaudage sera doté de deux tunnels dont un tunnel pour pouvoir maintenir l'accès à l'église, les offices, les cérémonies religieuses pourront avoir lieu, également les manifestations dans l'église (concert) en revanche le tunnel réduira le passage de l'entrée de la porte de l'église.

Avant de monter l'échafaudage, une étude géotechnique (étude du sol) aura lieu.

Ce chantier d'une durée de 26 mois, avec une dizaine de personnes qui va travailler chaque jour, demande une organisation rigoureuse dans la partie logistique (hébergement, restauration...)

Il est à prévoir le cantonnement (base de vie, 2 vestiaires, le réfectoire, 3 bungalows, stockage du matériel) qui doit être à proximité du chantier et ne doit pas bloquer les accès. Il faudra réfléchir à l'emplacement.

Structure de l'Organisation des Tranches administratifs

- 1^{ère} Tranche : concerne le montage de l'échafaudage en base du hourd, la couverture, la flèche intervention sur le beffroi, les abat-sons
- 2^{ème} Tranche : la toiture, intervention sur les rosaces
- 3^{ème} Tranche : intervention sur les maçonneries

Monsieur le Maire rappelle que le montant total des phases estimé s'élève à plus de 1 800 000€ pour l'ensemble des travaux y compris l'échafaudage. Il informe que 90 % du financement est assuré par

la DRAC (50%), l'Etat (DSIL) (10%), la Région (15%), le Département (15%). Le solde de l'opération sera de 10% de la totalité du coût sans compter la participation du fond du patrimoine. La commune interviendra pour le reste à payer, par un prêt auprès de la banque du territoire d'une durée de 60 ans.

Planning :

- Consultation des appels d'offres auprès des entreprises fin juin
- Fin juillet/ début août connaissance des offres des entreprises
- En septembre éventuellement négociations à mener et choix des entreprises par la commune
- Délai de préparation de chantier : un mois
- Montage de l'échafaudage 2 à 3 mois
- Durée du chantier : 26 mois
- Prévision de commencement du chantier fin 2025 début 2026

Différents corps de métiers interviendront par lots :

- 1^{er} Lot principal ⇒ maçonnerie, pierre de taille, en charge des installations de chantier comme base de vie, bungalows, WC ...
- 2^{ème} Lot ⇒ échafaudage,
- 3^{ème} lot ⇒ uniquement charpente
- 4^{ème} lot ⇒ couverture bardeau châtaignier
- 5^{ème} lot ⇒ menuiserie
- Petits lots ; ⇒ vitraux d'art, campanaires (vérification des cloches et tout le dispositif campanaire),
- Protection contre la foudre avec une pointe active, en négociation, car très onéreuse.

RETOUR À L'ORDRE DU JOUR.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2025

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents à cette séance.

1. DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire explique, que dans la fonction publique, les taux de promotion sont prévus par grade et propose que les taux de promotion d'avancement de grades soient de 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2025, les taux de promotion dans la collectivité à 100 % pour tous les grades d'avancement.

2. INSTALLATION À TITRE EXPÉRIMENTAL D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installer, à titre expérimental, un composteur collectif, à la salle des fêtes, le long du mur de l'Ancien Tennis. Il propose de désigner Maximilien BRUNAUD, Conseiller Municipal, comme référent et Laurent VACHAUD, Responsable des Services Techniques pour désigner un agent pour la logistique.

La Communauté de Commune organisera une formation gratuite pour les agents et le référent, elle sera réalisée par le CPIE Brenne Berry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention., approuve le projet d'installation, à titre expérimental, d'un composteur collectif, accepte que les agents suivent une formation, que Maximilien BRUNAUD, soit le référent et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable.

Sur le plan de la qualité de l'eau, l'eau de la commune est classée en catégorie B, ce qui correspond à de l'eau de qualité convenable. L'eau peut être consommée par tous. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Au vu des connaissances scientifiques ce métabolite n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/litre depuis 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES)

Monsieur le Maire précise que le présent rapport permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. (www.services.eaufrance.fr). IL est également public et consultable à la mairie ainsi que la délibération.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention : adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

4. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de l'assainissement appartient à la STEP, rattachée au Syndicat de la Grave, que les réseaux sont gérés par la commune et qu'ils font partie de l'audit engagé avec le syndicat sur le patrimoine assainissement,

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'aucune augmentation n'est intervenue sur la partie locale de l'assainissement depuis 2 ans.

Il indique également que le diagnostic assainissement sur le territoire des communes déversant à la STEP des Chambons (Argenton, St Marcel, le Pêchereau) suit son cours.

Le bureau d'étude LARBRE Ingénierie, l'entreprise SGS pour les relevés ont débuté les travaux en janvier 2024, la phase 1 est terminée, les phases 2 et 3 sont en cours. Le bureau d'étude et l'entreprise informent le Syndicat des Eaux de la Grave de l'avancée des différentes étapes.

Monsieur le Maire précise que le présent rapport permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. (www.services.eaufrance.fr). IL est également public et consultable à la mairie ainsi que la délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

5. INSTALLATION D'UNE VENTILATION A LA BOULANGERIE « Le Fournil des Mersans » - DEMANDE DE SUBVENTION FAR 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'équiper la boulangerie « Le Fournil des Mersans » d'une ventilation mécanique contrôlée. Le montant total de la dépense pour ces travaux d'installation s'élève à 6 795,17€ HT soit 8 154,20€ TTC et d'effectuer une demande de subvention au titre du FAR 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve ce projet d'installation d'une ventilation mécanique contrôlée à la boulangerie, autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention FAR 2026, et à signer tout document afférent à ce dossier.

6. TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de rénovation des installations d'éclairage public dans diverses rues de la commune estimé à 169 505,95€ HT soit 203 407,14€ TTC et programmé sur 5 ans. Le remplacement des sources énergivores et en mauvais état du parc d'éclairage public permettra de faire des économies d'énergie et d'améliorer le cadre de vie des usagers grâce à la mise aux normes et à la sécurisation des équipements. Dans le cadre de ces travaux une subvention a été obtenue auprès de la Région et une demande de subvention au titre du FAR 2026 sera déposée auprès du Département de l'Indre.

Les travaux programmés en 2024 et qui seront réalisés en 2025 concernent les rues des Vallées, Claude LAUDU, des Courattes, du Rio de la Sainte et le chemin de la Couture pour une dépense totale de 33 996€ HT soit 40 795,20€.

Fabrice BAILLY, 2^{ème} adjoint au Maire, informe que 50% du programme des travaux sur l'éclairage public initialement prévu, a été réalisé, et qu'il reste à effectuer le remplacement des lampes par des LED dans les rues de : St Jacques, Chemin de l'image, l'allée Jean-Jaurès, Dominique Camus, George Sand, musée d'Argentomagus, St Marin et route de St Marin.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à ce projet, à solliciter auprès du Département de l'Indre une subvention au titre du FAR 2026, et approuve le plan de financement de ces travaux.

7. TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BAR-RESTAURANT « LES MERSANS » - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de travaux de rénovation de la toiture du Bar-Restaurant « Les Mersans » estimé à 34 495,50€ HT soit 41 394,60€ TTC... Dans le cadre de ces travaux une subvention au titre du Fonds Patrimoine est déposée auprès du Département de l'Indre.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à ce projet, à solliciter auprès du Département de l'Indre une subvention au titre du Fonds Patrimoine à hauteur de 50 % soit 17 247,75 €, et approuve le plan de financement de ces travaux.

8. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DIAGNOSTIC ET LA RESTAURATION D'UNE MARE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Indre Nature accompagne les collectivités sur la thématique de la gestion des mares communales publiques et qu'un projet de restauration est à l'étude pour la « Fosse à la Couture ». Ainsi, il convient de signer une convention afin de réaliser cette opération subventionnée par l'Etat via le Fonds Verts à hauteur de 100%.

Philippe NEUVILLE, Conseiller Municipal, rajoute que Indre Nature va réaliser une expertise pour analyser la vie animale et végétale de la mare, et faire des prélèvements, un rapport sera établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet.

9. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE POUR L'AGENCE POSTAL COMMUNALE

Le Maire expose que la convention de partenariat avec la Poste pour l'Agence postale Communale arrive à son terme le 28 septembre prochain et qu'il convient d'en signer une nouvelle, il propose de maintenir la durée à 9 ans non reconductible et de conserver les horaires actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'une durée de 9 ans non reconductible dans le cadre du maintien de l'Agence Postale communale en conservant les horaires d'ouverture actuels.

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION RUN CAP SUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Run Cap Sud qui organise une manifestation de motos tous les ans début juillet sur l'aérodrome du Pêchereau souhaite acquérir des barrières de sécurité. Les 3 communes d'Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau et Saint-Marcel

proposent de participer financièrement à hauteur respectivement de 2.500€ pour Argenton, 1.250€ pour Le Pêchereau et Saint-Marcel, et ceci dans le but d'éviter le prêt, la manutention et le transport sur place de leurs barrières respectives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide d'attribuer une subvention de 1.250€ à l'association Run Cap Sud, les crédits sont disponibles à l'article 65748 du budget.

11. DÉCISION MODIFICATIVE virement de crédits pour remboursement du capital des emprunts

Monsieur Le Maire explique que le compte remboursement du capital des emprunts D 1641 n'a pas été crédité lors du budget, donc par virement de crédit, approvisionnement du compte D 1641 par le compte D 231 immobilisations en cours soit la somme de 37 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et aucune abstention accepte l'écriture comptable.

12. DÉCISION MODIFICATIVE virement de crédits pour ajustement de dépenses

Monsieur le Maire explique que pour ajuster les besoins de crédits inscrits en dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de répartir la somme de 7 952,71€ du compte D 61521 entretien et réparations sur terrain et répartir ce montant sur le compte D 61551 entretien et réparation sur matériel roulant de 6 250€, 1590€ de autres charges de gestion courante, et de 112,51€ de charges spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et aucune abstention accepte l'écriture comptable.

13. DÉCISION MODIFICATIVE Service de l'eau potable virements de crédits pour travaux de réparation de fuites

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de réalimenter le compte D 61523, entretien et réparations des réseaux, par un virement de crédit, pour un montant de 7 500€, pour permettre de financer la totalité de la réfection du branchement d'eau potable rue des Vallées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et aucune abstention accepte l'écriture comptable.

14. ACCORD DE PRINCIPE SUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DES EAUX DE LA GRAVE.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique en présence de Madame CHAÏD, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Indre et de ses collaborateurs, de Monsieur le Président du Syndicat de la Grave, s'est déroulée à la salle des Fêtes le 21 mai 2025.

Cette réunion s'est faite à la demande de Madame la Secrétaire Générale. Les représentants de la direction départementale des territoires et de l'ARS, en soulignent l'importance.

Monsieur le Maire précise que l'enjeu est en effet de taille, le réseau de 27,7 kms est en mauvais état, et une étude patrimoniale a révélé 50% de perte sur certains territoires. Le plus urgent sera

d'intervenir d'ici 10 ans sur 7,5 Kms pour un coût total de 1,7 M€ et l'ensemble du chantier s'élèvera à 2,6 M€, et qu'il sera difficile à la commune de réaliser ces travaux.

De plus l'alimentation en eau potable est de plus en plus confrontée aux problématiques liées à la pollution et à l'état des réseaux et une commune isolée ne peut faire face à ces enjeux, d'autant plus qu'elle ne bénéficiera plus des subventions de l'agence de l'eau. Ce qui aura un impact sur le prix du m³ d'eau chaque année.

Lors de cette réunion, Mme CHAÏB a assuré et rassuré en précisant que l'alimentation de la commune en eau proviendrait de la source de la commune.

Les coûts du rattachement seront lissés sur plusieurs années. En 2025, le prix du m³ à St Marcel est de 2,898€/m³ à la grave de 3,585€/m³.

En conséquence, Monsieur le Maire propose un accord de principe sur l'adhésion de la commune au Syndicat de la Grave à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour préparer cette adhésion définitive et organiser au mieux ces modalités demande, au Conseil Municipal, de lui donner tout pouvoir pour négocier les modalités de cette adhésion.

Le Conseil Municipal délibérera à la suite de ce travail préliminaire, pour valider définitivement cette adhésion et engager le processus administratif à compter du 1^{er} janvier 2027.

Thierry DESAIX, Conseiller Municipal chargé de l'eau, informe que la Grave reprendra la gestion en régie et la société Veolia n'interviendra plus sur les réseaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte le principe d'une adhésion au Syndicat des Eaux de la Grave à compter du 1^{er} janvier 2027 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier les modalités de cette adhésion.

15. DEMANDE AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE DÉCHETTERIE SUR LA COMMUNE DE LE PÊCHEREAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Argenton-Eguzon-Vallée de la Creuse a fait une demande auprès de la Préfecture d'autorisation environnementale de construction d'une déchetterie sur la Commune de Le Pêchereau lieu-dit ZA Les Pessanins. Ce projet consiste à la création d'installations de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets, le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m³.

Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique d'une durée d'un mois soit du 27 mai au 27 juin 2025.

La commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation au titre des installations classées, il y a donc lieu d'afficher l'avis d'enquête publique conformément à la demande de la préfecture.

Par ailleurs, conformément au code de l'environnement il y a lieu d'émettre un avis concernant la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne un avis favorable à la construction d'une déchetterie sur la commune de Le Pêchereau, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

16. ACCEPTATION DONATION DE Mme et M. RENAUVAND

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une maison de la commune s'est en partie effondrée et que suivant le rapport du 20 juin 2025 de l'expert Monsieur Benoit DUTHEIL nommé par le Tribunal Administratif de Limoges et l'avis de Monsieur Gérard SELLER architecte des bâtiments de France il y a lieu de la déconstruire en gardant une partie des murs qui seront consolidés et protégés des intempéries.

Considérant que, par courrier électronique en date du 20 juin 2025, Monsieur et Madame RENAUVAND ont exprimé leur volonté de faire donation après la réalisation des travaux de déconstruction de leur maison et de consolidation d'une partie des murs, de leur parcelle cadastrée AR 216 d'une superficie de 62 m² sise 7 rue de l'Ormeau à Saint-Marcel à la commune sans charges ni conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention, accepte la donation, sans charges ni conditions, du bien immobilier cadastrée AR 216 d'une superficie de 62 m² sise 7 rue de l'Ormeau à Saint-Marcel, appartenant à Monsieur et Madame RANAUVAND, précise que l'acceptation a effet à compter de la date de fin des travaux sus-mentionnés, portant acceptation à titre conservatoire dudit bien, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération, confie au notaire, Maître Ludovic LIVERNETTE, 12 rue Jules Ferry, 36200 Saint-Marcel, la rédaction des actes afférents à cette donation, dit que les tous les frais afférents à ce dossier sont inscrits au budget communal.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Février 2026 : Recensement de la population de la commune, Catherine GAGNANT, 1^{er} adjoint au maire, en sera la référente.
- Rencontre entre Monsieur le Maire et ses adjoints, le Président d'Intermarché, le président de la CDC, le Vice-Président, chargé de l'économie, et le responsable de l'enseigne ALDI, le 3 juillet 2025 pour l'implantation de 2 enseignes : Mac Donald et ALDI. Ces 2 propositions permettraient de récupérer de la taxe foncière supplémentaire, la création de 32 emplois et d'occuper les terrains en friches, propriété d'Intermarché.

Point sur les travaux par Fabrice BAILLY :

- Maintien travaux de voirie réfection de la rue de l'Abreuvoir à St Marin et gestion des eaux pluviales du Chemin de la Couture.
- École Jean-Jaurès : ⇒ Réfection des murs d'une classe et de la salle informatique, Remplacement des néons par des LED.
- Boulangerie « le Fournil des Mersans » : ⇒ Participation aux travaux d'installation de la VMC dans le fournil et boutique de vente.
- Restaurant les Mersans : ⇒ Réfection des dalles de la terrasse, Renouvellement de la tonnelle.
- Parvis de l'Eglise : ⇒ Réfection du parvis.
- Salle des fêtes : ⇒ Mise en place d'une place de stationnement pour PMR, Déplacement du bac à verres, et mise en place d'un composteur en haut du parking de la salle des fêtes sur l'ancien terrain de tennis, à côté de Vétibox (boîte à vêtements).
- Peintures au sol : ⇒ Réfection de l'ensemble des différents marquages au sol (stop, passage piéton).
- Chemin des Mersans : ⇒ Nettoyage des terrains autour du musée et Aménagement d'un espace de repos sur le chemin de randonnée faisant le tour du musée.

- Pont-Mont : ⇒ Remise en état de l'espace de repos à la passerelle du Pont de Mont.
- Lotissement les Douces, rue des vignes : ⇒ Défrichage des terrains et Reprise en main de la vigne communale.
- Rue Sadi Carnot : ⇒ Expertise des arbres, rapport en cours.
- Bibliothèque Guillaume Budé : ⇒ Ravalement de la façade et Pose d'une enseigne médiathèque.
- Saint-Marin : ⇒ Pose d'un abri de bus, en lieu et place du bac à verres, Déplacement du bac à verres sur le parking du terrain de boules.
- Plan de circulation : ⇒ 1^{ère} réunion publique réalisée en juin 2025 pour la rue du Parlement, reste marquage au sol à planifier les rue Ferret et du Rio.
- Point sur l'eau : ⇒ Réparation de fuites rue des Vallées, rue du vieux Moulinet, Élimination du plomb et vieux PVC, Mise en place d'un compteur paragel rue de Verdun, Changement du sable du filtre à sable après 18 mois de fonctionnement et contrôle de l'installation à la suite de sa réfection.
- Assainissement : ⇒ Remise en conformité d'un raccordement rue des Chambons, contrôle caméra sur les points à difficultés récurrentes, rue du Parlement écrasement de la conduite, Allée Jean Jaurès écrasement et conduite bouchée, par les racines d'arbres, chemin de Paris conduite écrasé rue du Bélier, Avenue Sadi Carnot, conduite bouchée par les racines des arbres, rue du Vieux Moulinet réparation de la conduite des eaux usées écrasée.
- Taffinaud : ⇒ Mise en place de 2 points électriques pour branchement de sèches mains, Mise en place d'une VMC en cuisine et de stores extérieurs à la salle du restaurant.

Catherine GAGNANT informe :

- Installation d'un maraîcher de Thenay, Nicolas et Jeanne, devant la boulangerie tous les samedis matin à 9 heures.

Manifestions à venir :

- 11 juillet ⇒ Restauration et concert avec le groupe STARLIGHT place Gérard Pernet à 20 heures.
- 12 juillet ⇒ Restauration et buvette, au stade Pinoteau, avec participation des majorettes de St Marcel, le groupe Country Far West à 20 heures et cinéma en plein air : film GREASE à 22h15.
- 26 juillet ⇒ Les Intemporel-les festival de musiques concert à RBH industrie (entreprise sirène)
- En juillet ⇒ Organisation d'une visite des fouilles archéologiques.
- En août ⇒ Festival des milliaires au théâtre Antique.
- 21 au 24 août ⇒ Spectacle de L'Aribout « ROMAIN DES BOIS » au théâtre romain du Virou.
- 14 septembre ⇒ Forum des associations à 10 heures.
- 21 septembre ⇒ Journée du patrimoine et brocante avec la participation d'un groupe de musique médiéval.
- Exposition du musée Argentomagus sur le thème de l'écriture jusqu'au 20 novembre 2025.

Monique JOUANNET,

Remercie la Présidente et la secrétaire du fil de temps pour la participation de 10 personnes du club lors du Passage de la Caravane Sport Santé de la Brenne avec 2 thérapeutes pour apprendre à bouger tout en s'amusant le 19 juin 2025.

- Octobre ⇒ Tournée de la Caravane Sport Santé de la Brenne et octobre Rose
- 7 décembre : ⇒ Téléthon
- 30 novembre ⇒ Repas des Aînés.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 21h55